

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 18
- Présents : 17
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 15 Juin 2021

Affichage effectué le :

29 juin 2021

Mise en ligne le :

29 juin 2021

OBJET :

**Construction de la digue
rapprochée de la commune de
Portiragnes-plage : modification
du Plan de financement des
missions pré-opérationnelles
et demandes de subventions**

N° 003614

Question N° 6 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
« Subventions »

- ✓ *VU la délibération N°003125 du 16 décembre 2019 qui approuve la démarche de protection de Portiragnes Plage ;*
- ✓ *VU la délibération N°003468 du 17 mai 2021 qui approuve le plan de financement des missions pré-opérationnelles sur la base des pourcentages définis par chaque financeur.*

Madame la Vice-Présidente déléguée à la Transition Ecologique et à la GEMAPI expose que les aides de l'Etat conditionnées au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention Orb-Libron n'ont pas permis de boucler le plan de financement. En effet, l'assiette initiale de 176 086,40 € d'aide du fond de prévention des risques naturels majeurs doit être ramenée au plafond de 120 000 € maximum afin de correspondre aux sommes allouées.

Afin de compléter le plan de financement, le Département de l'Hérault sera désormais sollicité en sus.
Le montant global de cette phase reste inchangé à savoir 435 525 €.

Le plan de financement prévisionnel est désormais le suivant :

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE. M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210621-D003614IO-DE

Missions	HT	Feder	Etat FPRNM	Région	Département	CAHM
Maîtrise d'œuvre	200 000 €	15 %	25 %	20 %	20 %	20 %
Réglementaire travaux (*)	27 000 €	60 %		20 %		20 %
Topographie	25 000 €	7 %	43 %	20 %	10 %	20 %
Géotechnique	85 000 €	7 %	42 %	20 %	11 %	20 %
Inventaire Naturaliste	30 000 €	60 %		20 %		20 %
Animation foncière	5 000 €	60 %		20 %		20 %
Classement (*)	63 525 €	19 %	37 %	20 %	4 %	20 %
	€ HT	86 969,75 €	119 954,25 €	87 105,00 €	54 391,00 €	87 105,00 €
	% arrondi	20,00 %	27,50 %	20,00 %	12,5 %	20,00 %

(*) Le classement renvoi à la réglementation digue et comprend l'autorisation du système d'endiguement et son étude de danger

Madame le Rapporteur précise que cette phase s'inscrit dans le cadre du PAPI d'Intention Orb-Libron et qu'elle doit courir de mi 2021 à fin 2022 et que la phase opérationnelle comprenant les travaux de construction du système d'endiguement sera inscrite dans le cadre du PAPI complet.

Au vu des délais restreint, il est nécessaire de solliciter une demande de commencement anticipée auprès du Département de l'Hérault qui tiendra sa prochaine commission d'attribution d'aides en septembre 2021.

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce nouveau plan de financement et autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le plan de financement actualisé des missions pré-opérationnelles pour la protection de Portiragnes-Plage tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'aide financière de l'Europe au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'aide financière de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

***Le Président
Gilles D'ETTORE***

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#